



**ALGERIE TELECOM - SPA**  
**Direction Opérationnelle d'Ouargla**  
**N° IDENTIFICATION FISCALE : 000216299033049**

**Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales**  
**N°: AT/DO30/SDFS/DAL/S-ACH/N°17/2019**

La Direction Opérationnelle d'Ouargla relance un Avis d'Appel d'Offres pour :  
« **Réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement des câbles à fibres optiques** » constitué de neuf (09) lots séparés comme suit :

N° Lots	Désignation (Localité/Tronçon)	Distance (Km)
01	pose câble FO pose câble FO NOUVELLE VILLE HASSI MESSAOUD	79.700
02	pose câble FO RATACHEMENT BASE SONATRACH HAOUD BERKAOUI	10.500
03	pose câble FO ENTRE OUM ERANEB ET GHERSET BOUGHEFALA	9.000
04	pose câble FO ENTRE EL BOUR ET N'GOUSSA	8.000
05	pose câble FO ENTRE FRANE ET N'GOUSSA	20.000
06	pose câble FO SIDI KHOUILED VERS HASSI BEN ABDALLAH	11.000
07	pose câble FO ENTRE TAIBINE ET EL ALIA	8.700
08	pose câble FO ENTRE CT2 HASSI MESSAOUD ET KHOUIDAT (BAKRATE)	18.000
09	pose câble FO CA1 OUARGLA VERS LA NOUVELLE VILLE AIN BEIDA	18.000

Les entreprises qualifiées et spécialisées dans le domaine, intéressées par le présent Avis d'Appel d'Offres peuvent retirer le cahier des charges sous le VISA N° 25 du 20 janvier 2019 contre le paiement d'une somme de cinq mille dinars algériens (5000 DA) auprès la Direction Opérationnelle d'Ouargla Rue ROUABAH Abderrahmane Ouargla.

Le présent appel d'offres s'adresse uniquement aux entreprises qualifiées selon les paliers suivants :

**Palier 01 :** Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 10 Km :

- Les entreprises ayant la qualification une (01) dont l'activité est l'hydraulique ou les travaux publics ;
- Les entreprises sans qualification;
- Les entreprises sans références professionnelles quelle que soit leur qualification ;
- Les entreprises nouvellement créées ;
- Les entreprises issues des dispositifs de l'ANSEJ, CNAC, ANGEM, en cours de bénéfice d'avantages conférés par ces dispositifs.

**Palier 02 :** Pour les lots supérieurs à 10 Km et inférieurs à 50 Km : le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelles de catégorie de deux (02) à quatre (04), contenant l'activité hydraulique et/ou travaux publics.

**Palier 03:** Pour les lots supérieurs ou égaux à 50 Km : le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelles de catégorie cinq (5) et plus, contenant l'activité hydraulique et/ou travaux publics.

A l'appui de leurs soumissions, les candidats devront obligatoirement joindre les documents exigés par la réglementation en vigueur, soit :

**1-Dossier administratif :** inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention «**Dossier administratif**»

**2-L'Offre technique:** insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention «**Offre Technique**»

**3-L'Offre financière:** insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention «**Offre Financière**»

Le dossier administratif et les offres devront être accompagnés de toutes les pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges, à faire parvenir à l'adresse susindiquée, sont mises dans une autre enveloppe anonyme, ne comportant que la mention suivante :

**Direction Opérationnelle d'Ouargla**  
**Adresse : Rue ROUABAH Abderrahmane Ouargla**  
**APPEL D'OFFRES N° : AT/DO30/SDFS/DAL/S-ACH/N°17/2019**  
**«REALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL POSE ET RACCORDEMENT**  
**DES CABLES A FIBRES OPTIQUES»**  
**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

La date limite du dépôt des offres est fixée au 15<sup>ème</sup> jour de 08h00 à 12h00, à partir de la 1<sup>ère</sup> parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis au niveau du siège de la Direction Opérationnelle d'Ouargla le même jour à 13h :00 au siège de la DO Ouargla.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

**Directeur opérationnel Ouargla**